



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD92

N° Spécial

21 Novembre 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 21 Novembre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
N° 2019-386	19.11.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture de l'Institut Jules Marey de Boulogne-Billancourt	3

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n° 2019-386 du 19/11/2019
portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation
d'Auxiliaire de Puériculture de l'Institut Jules Marey de Boulogne-Billancourt

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture ;

ARRETE

Article 1 : Le conseil de discipline de la section de l'Institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture, Lycée Etienne Jules Marey 154 rue de Silly BOULOGNE est constitué comme suit :

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président
Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Sabine MERIEL

Suppléant : Madame Corinne ESTEVENY

La puéricultrice, formatrice permanente siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Marie-Laure GAIN

Suppléant : Madame DEBRY

L'une des deux auxiliaires de puériculture, tirée au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame LAMECHE

Suppléant : Madame JANREOI

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame SOUKOUNA

Suppléant : Madame KOUROUMA

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de Boulogne est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 19 novembre 2019

la Directrice de la Délégation départementale
des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de
Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>